



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

collectivités locales : caisses

Question écrite n° 54884

Texte de la question

M. Jacques Péliissard appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur les modalités d'entrée en application du décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 instaurant une nouvelle réglementation de validation des droits lors d'un départ à la retraite. La caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales faisant valoir l'absence de circulaire permettant de mettre en oeuvre cette réglementation, il souhaiterait connaître les mesures que le ministère envisage pour garantir une instruction dans des délais rapprochés des dossiers dont l'examen ne peut actuellement être engagé.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Péliissard](#)

Circonscription : Jura (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54884

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 janvier 2005, page 36